



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2022-089

Séance du jeudi 29 septembre 2022 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi vingt neuf septembre à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le vingt trois septembre, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Nombre de Membres

Afférents au CC : 36

En exercice : 27

Ayant pris part à la
délibération : 32

Présents : Monsieur Sylvian CALS, Madame Isabelle SOULET, Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Alain HERNANDEZ, Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Rémy ROUQUETTE, Monsieur Claude ROQUES, Monsieur Christophe MOREL, Madame Ambre SOULARD, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Monsieur Jean-François COMBELLES, Madame Marie-Line CLUZEL, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Frédéric GAU, Monsieur Henri VIAULES, Madame Françoise HOULES, Monsieur Pascal THIERY, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA, Monsieur Alain BOYER, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Éric THIELE (*suppléant*), Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Monsieur Pierre CALVIGNAC, Monsieur Bernard TROUILHET, Madame Anna CALS.

Excusés donnant procuration : Madame Sylvie BASCOUL donnant procuration à Mr Claude ROQUES, Monsieur Jean-Pierre LESCURE donnant procuration à Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Madame Véronique LACROIX donnant procuration à Madame Nadège BARTHE DE LA OSA, Monsieur Jean-Michel LOPEZ donnant procuration à Madame Françoise HOULES, Madame Sarah TRENTI donnant procuration à Monsieur Henri VIAULES.

Excusés : Madame Marie-Claude ROLLAND, Monsieur Raoul DE RUS, Madame Nathalie FABRE, Madame Virginie BOU.

Secrétaire de Séance : Madame Nadège BARTHE DE LA OSA.

Objet de la délibération : Projet de parc photovoltaïque sur le site du CET d' « Al Gouty » - Commune de Réalmont : Signature bail emphytéotique

Vu la délibération n° 2017-013 en date du 21 février 2017 ayant pour objet : Projet de parc photovoltaïque sur le site du CET d' « Al Gouty » - Commune de Réalmont : Lancement études préalables – Signature promesse de bail emphytéotique,

Vu la promesse de bail emphytéotique signée le 24 février 2017 entre la Communauté de Communes et les Sociétés JMB Solar et Soleil du Midi Développement,

Vu la délibération n° 2019-009 en date du 29 janvier 2019 ayant pour objet : Projet de parc photovoltaïque sur le site du CET d' « Al Gouty » - Commune de Réalmont : Avenant à la promesse de bail emphytéotique

Vu l'avenant à la promesse de bail emphytéotique signé le 31 janvier 2019 entre la Communauté de Communes et les Sociétés JMB Solar et Soleil du Midi Développement,

Vu la délibération n° 2022-010 en date du 22 février 2022 ayant pour objet : Projet de parc photovoltaïque sur le site du CET d' « Al Gouty » - Commune de Réalmont : Avenant n° 2 à la promesse de bail emphytéotique

Vu l'avenant n° 2 à la promesse de bail emphytéotique signé le 7 février 2022 entre la Communauté de Communes et les Sociétés Total Energies Renouvelables France et Soleil du Midi Développement,

Considérant que le chantier de création du parc photovoltaïque sur le site du Centre d'Enfouissement Technique d' « Al Gouty » à Réalmont étant sur le point d'être lancé, il s'avère désormais nécessaire de passer le bail emphytéotique ; ce dernier, d'une durée de trente ans, peut être prorogé une fois pour une durée de dix ans. Le montant annuel du loyer versé s'élève à 3 000 € HT par hectare clôturé.

Envoyé en préfecture le 02/12/2022

Reçu en préfecture le 02/12/2022

Affiché le 02/12/2022

ID : 081-200034049-20220929-2022_089-DE

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (*une voix contre, une abstention*), approuve les termes du bail emphytéotique à intervenir avec la Société CS POUY NEGUE 2 dont le siège est situé ZAC de Mazeran – 74, rue Lieutenant de Montcabrier à Béziers (34500) et autorise le Président à le signer et toute autre pièce utile à l'exécution de la présente.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE

 Communauté
de Communes
Centre Tarn

La Secrétaire de séance,

Nadège BARTHE DE LA OSA

